



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/23
25 January 2023

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCISION N° 1/23
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Décide que la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Skopje les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023.

MC.DEC/1/23
25 January 2023
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus concernant la décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, la Fédération de Russie suppose que la Macédoine du Nord, en tant que pays accueillant cette manifestation, ainsi que tous les pays de transit, prendront des mesures exhaustives pour que les représentants de tous les États participants de l'OSCE sans exception, quel que soit le niveau politique qu'ils choisiront eux-mêmes, puissent se rendre à Skopje. Cela signifie qu'il n'y aura aucune discrimination en ce qui concerne la composition des délégations nationales, ni aucun empêchement à ce que les membres des délégations se rendent au lieu du Conseil ministériel par les moyens de leur choix, y compris par des vols spéciaux. À cet égard, nous prenons note des déclarations du Président en exercice de l'OSCE selon lesquelles la Macédoine du Nord fera tous les efforts nécessaires à cette fin.

Nous soulignons qu'une mauvaise application des documents de l'OSCE régissant la convocation du Conseil ministériel empêchera l'adoption de toute décision et de tout document lors de la réunion.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et figure dans le journal de la séance du Conseil permanent. »